

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION.

Commission du 11 septembre 2023

Présents : MM. VIMONT (Président), COLOMBO, PEDRO GOMES, BOKOBZA, PATRIGEON, LOUVEL, GABIER, INACIO; PILLEMONT
Excusés : MM., MERVAILLIE, HOUANT J., JAMIN, NOYELLE, HOUANT P.

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

REUNION DE LA SEMAINE

VENDREDI 15 SEPTEMBRE A PARTIR DE 18H45
CATEGORIE U10-U11 (ESPOIRS & DEPARTEMENTAUX)

DEBUT DE SAISON

Dates de la saison 2023/2024

Le Calendrier Général prévisionnel de la saison 2022/2023 est consultable en [cliquant ici](#). Nous insistons sur le **caractère prévisionnel**, car certaines dates seront dépendantes des engagements par Critérium.

Rentrée du Foot 2023

Pour vous inscrire au dispositif et ainsi bénéficier des informations & dotations F.F.F., merci de remplir le questionnaire correspondant en [cliquant ici](#).

Réunions de début de saison : 4 réunions en soirée au programme

- ✓ Vendredi 15 septembre : Catégorie U10-U11 (Critériums Départementaux & Espoirs)
- ✓ Lundi 18 septembre : Catégorie U8-U9 (Plateaux classiques & Espoirs)
- ✓ Vendredi 22 septembre : Catégorie U6-U7

Engagements

- ✓ Les engagements pour les Challenges d'Automne U10-U13 et les premiers plateaux de la saisons sont clos.
- ✓ Les engagements pour les Critériums Départementaux U10-U13 sont désormais possibles, et ce jusqu'au dimanche 24 septembre. Un mail spécifique vous sera envoyé pour connaître les modalités d'inscriptions.

PLATEAUX U7 & U9

PLATEAUX U7

Problème inscription plateforme

ST ARNOULT FC : 4 équipes

*Compte tenu du retard, la commission étudiera votre demande

PLATEAUX U9

Problème inscription plateforme

ST ARNOULT FC : 7 équipes (4+3)

Compte tenu du retard, la commission étudiera votre demande

PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Voici la liste des clubs candidats au dispositif pour la saison 2023/2024 :

1. BAILLY NOISY SFC
2. BOUAFLE FLINS ES
3. CARRIERES GRE AS
4. CARRIERES S/S US
5. CLAYES SOUS BOIS USM
6. CONFLANS FC
7. ECQUEVILLY EFC
8. ELANCOURT OSC
9. FONTENAY FLEURY FC
10. GUYANCOURT ES
11. HOUILLES AC
12. LIMAY ALJ
13. MANTOIS 78 FC
14. MAURECOURT FC
15. MESNIL ST DENIS AS
16. MONTESSON US
17. MONTIGNY LE BX AS
18. MUREAUX OFC
19. NEAUPHLE PONT. RC 78
20. PLAISIROIS FO
21. POISSY FC
22. SARTROUVILLE ES
23. TRAPPES ES
24. VELIZY ASC
25. VERNEUIL ENTENTE
26. VERSAILLES 78 FC
27. VILLENES ORGEVAL FC
28. VOISINS FC

La Commission demande à ces clubs de remplir un questionnaire plus détaillé sur leur organisation afin de valider définitivement leur engagement.

Pour consulter le questionnaire : [cliquez ici](#)

CRITERIUM ESPOIRS U10-U13 U10-U11

La Commission a procédé à la vérification des candidatures d'engagements pour le Critérium. Voici un état des clubs validés et ceux dont la situation ne permet pas à ce jour de valider définitivement leur engagement et la ou les raisons associé(e)s.

Clubs validés

1. ACHERES FC
2. BAILLY NOISY SFC
3. CELLOIS CS
4. CHATOU AS
5. CLAYES S/BOIS USM
6. CONFLANS FC
7. CROISSY US
8. ELANCOURT OSC
9. FONTENAY FLEURY FC
10. FOURQUEUX AS
11. GUYANCOURT ES
12. HOUILLES AC
13. MANTOIS 78 FC
14. MESNIL ST DENIS AS
15. MONTESSON US
16. MONTIGNY LE BX AS
17. PECQ US
18. PLAISIROIS FO
19. SARTROUVILLE ES
20. ST GERMAIN FC
21. TRAPPES ES
22. VERNEUIL ENT.
23. VERSAILLES 78 FC
24. VILLENES ORG. FC
25. VOISINS FC

Clubs non validés à ce jour

La Commission a vérifié que chaque club disposait du nombre minimal de joueurs licenciés requis, à savoir 12 par équipe, mais également que l'encadrant responsable dispose bien de sa licence correspondante à jour.

Légende : « J » pour nombre de joueur insuffisant et « E » pour licence encadrant non réalisée.

1. AUBERGENVILLE FC (E U10)
2. CARRIERES GRE AS (J U10 & U11)
3. CARRIERES S/S US (E U10)
4. CHANTELOUP US (J U10)
5. EPONE USBS (J U10 & U11)
6. HOUDANAISE REGION FC (J U10)
7. LIMAY ALJ (E U10 & U11)
8. MARLY LE ROI US (J U11 + E U11)
9. MUREAUX OFC (E U11)
10. NEAUPHLE PONT. RC (J U10 & U11)
11. POISSY FC (J U10 + E U10)
12. RAMBOUILLET FC (E U10 & U11)
13. VELIZY ASC (E U11)

La Commission vous informe que si vous n'êtes pas en règle au début de la compétition, vous êtes susceptibles d'en être exclus (cf le règlement qui vous sera envoyé par mail.

U12 ET/OU U13

La Commission a procédé à la vérification des candidatures d'engagements pour le Critérium.

Voici un état des clubs validés et ceux dont la situation ne permet pas à ce jour de valider définitivement leur engagement et la ou les raisons associé(e)s.

Clubs validés

1. ACHERES FC
2. BAILLY NOISY SFC
3. BREVAL LONGNES FC (engagement U13 uniquement)
- 4.CHANTELOUP US
5. CONFLANS FC
6. ECQUEVILLY EFC (engagement U13 uniquement)
7. ELANCOURT OSC
8. FONTENAY FLEURY FC
9. FOURQUEUX AS
10. HOUILLES AC (engagement U12 uniquement)
11. MAGNY 78 FC
12. MANTOIS 78 FC
13. MESNIL ST DENIS AS
14. MONTESSON US
15. MONTFORT USY
16. MONTIGNY LE BX AS
17. MUREAUX OFC
18. NEAUPHLE PONT. RC
19. PARIS SAINT GERMAIN FC
20. SARTROUVILLE ES
21. ST GERMAIN FC
22. VERSAILLES 78 FC
23. VOISINS FC

Clubs non validés à ce jour

La Commission a vérifié que chaque club disposé du nombre minimale de joueurs licencié requis, à savoir 12 par équipe, mais également que l'encadrant responsable dispose bien de sa licence correspondante à jour.

Légende : « J » pour nombre de joueur insuffisant et « E » pour licence encadrant non réalisée.

1. CARRIERES GRE AS (J U12 & U13)
2. CARRIERES S/S US (E U12 & U13)
3. CHATOU AS (J U13)
4. GUYANCOURT ES (E U12 & U13)
5. HOUDANAISE REGION FC (E U12)
6. LIMAY ALJ (E U13)
7. MARLY LE ROI US (J U12)
8. PECQ US (E U13)
9. PLAISIROIS FO (E U13)
10. POISSY FC (J UU13 + E U12 & U13)
11. RAMBOUILLET FC (E U12)
12. TRAPPES ES (E U12)
13. VELIZY ASC (E U12)
14. VERNEUIL ENT. (E U13)
15. VILLENES ORG. FC (E U12 & U13)

La Commission vous informe que si vous n'êtes pas en règle au début de la compétition, vous êtes susceptibles d'en être exclus (cf le règlement qui vous sera envoyé par mail.

CROISSY US

Le club nous informe ne pas engager son équipe U13 finalement.

La Commission prend note mais vous signale que compte tenu de ce changement, l'éducateur déclaré en U12 n'a pas le diplôme suffisant (il faut au minimum un CFF2 certifié).

VELIZY ASC

Le club nous informe ne pas engager son équipe U13 finalement.

La Commission prend note.

U12

Bonus/Malus

Réunion du 8 septembre 2023

▣ Présence de l'encadrant déclaré : +3 pts

CHANTELOUP US
CHATOU AS
CONFLANS FC
CROISSY US
FONTENAY FLEURY FC
FORQUEUX AS
GUYANCOURT ES
MAGNY 78 FC
MARLY LE ROI US
MESNIL ST DENIS AS
MONTESSON US
MONTFORT USY
PECQ US
PLAISIROIS FO
VELIZY ASC
VERSAILLES 78 FC
VOISINS FC

▣ Présence d'un représentant de l'encadrant : +1 pt

ELANCOURT OSC
HOUDANAISE REGION FC
HOUILLES AC
MONTIGNY LE BX AS
PARIS SAINT GERMAIN FC
POISSY FC
VERNEUIL ENTENTE
VILLENES ORGEVAL FC

▣ Absence d'un représentant : 0 pt

ACHERES FC
BAILLY NOISY SFC
CARRIERES GRESILLONS AS
CARRIERES S/S US
LIMAY ALJ
MANTOIS 78 FC
MUREAUX OFC
NEAUPHLE PONT. RC
RAMBOUILLET FC
SARTROUVILLE ES
ST GERMAIN FC

La Commission demande à ces clubs de bien valider la prise en compte des informations communiquées lors de la réunion de vendredi dernier (envoi des éléments par mail à venir). Sans confirmation de votre part, la Commission considérera votre club en infraction et sera susceptible d'être exclu.

U13

Bonus/Malus

Réunion du 8 septembre 2023

▣ Présence de l'encadrant déclaré : +3 pts

BAILLY NOISY SFC
CHANTELOUP US
FOURQUEUX AS
GUYANCOURT ES
MONTESSON US
MONTIGNY LE BX AS
PECQ US
VILLENES ORGEVAL FC
VOISINS FC

▣ Présence d'un représentant de l'encadrant : +1 pt

ACHERES FC
CHATOU AS
ELANCOURT OSC
PARIS SAINT GERMAIN FC
POISSY FC
TRAPPES ES

▣ Absence d'un représentant : 0 pt

BREVAL LONGNES FC
CARRIERES GRESILLONS AS
CARRIERES S/S US
CONFLANS FC
ECQUEVILLY EFC
LIMAY ALJ
MAGNY 78 FC
MANTOIS 78 FC
MESNIL ST DENIS AS
MONTFORT USY
MUREAUX OFC
PLAISIROIS FO
RAMBOUILLET FC
SARTROUVILLE ES
ST GERMAIN FC
VERNEUIL ENTENTE
VERSAILLES 78 FC

La Commission demande à ces clubs de bien valider la prise en compte des informations communiquées lors de la réunion de vendredi dernier (envoi des éléments par mail à venir). Sans confirmation de votre part, la Commission considérera votre club en infraction et sera susceptible d'être exclu.